

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 19 février 2020, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Raymond St-Onge et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- M. Luc Boucher, lot no. 5 601 105 situé au 428 rue des Pionniers;

29-02-2020

**M. LUC BOUCHER, LOT NO. 5 601 105 SITUÉ AU 428 RUE DES PIONNIERS :**

Considérant que la Municipalité a vendu le lot no. 5 601 105 avec une entente préalable par une promesse d'achat signée le 11 décembre 2019;

Considérant que le propriétaire a débuté les travaux de construction de la résidence avant la conclusion de l'acte notarié;

Considérant que son entrepreneur a découvert que le terrain avait fait l'objet de remplissage et qu'en raison du niveau de la fondation, il estimait alors requis, sans aucune investigation technique préalable d'approfondir le niveau d'excavation pour y ajouter un matériel dûment compacté pour recevoir la construction;

Considérant que le propriétaire a soumis le 7 janvier 2020 une réclamation en fournissant une soumission de l'entreprise ADV Excavation Inc. pour justifier cette réclamation;

Considérant qu'afin d'éviter un litige et sans admission de responsabilité, Monsieur le maire, après consultations auprès des membres du conseil municipal, a transigé pour que la Municipalité assume les frais liés à la soumission déposée, ce qui était connu et accepté par l'acquéreur avant la conclusion de l'acte notarié signé le 14 janvier 2020;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier cette transaction intervenue dans le but d'éviter le litige qui était à naître;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal ratifie la transaction intervenue avec M. Luc Boucher le 7 janvier 2020 préalablement à la vente officielle du lot no. 5 601 105 devant la notaire Me Sylvie Roy le 14 janvier 2020.

Que la remise de la somme de 11 075.15 \$, soit la facture en date du 5 février 2020 de l'entreprise ADV Excavation Inc. correspondant à la soumission du 7 janvier 2020, soit faite en considérant du règlement complet et final découlant de la problématique alléguée.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière